

Conseil Municipal du Jeudi 30 mai 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/031

Date de la convocation : 23 mai 2024

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 16

Représentés : 3

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Odile BREANT, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES.

Absents excusés : Michel BOUTEILLER procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Pierre PELTIER procuration à Philippe RIVES, Brigitte MOREL, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC procuration à Eric MAUR, Marie DOINEL

Absents : Isabelle GUGUMUS, François NICOLAS, Caroline CLAVÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

OBJET : APPROBATION PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LA DELIVRANCE DE BONS D'ACHATS OU DE MATERIEL EDUCATIF POUR LES CM2 PARTANT AU COLLEGE

Madame la Maire rappelle que la Ville d'ISNEAUVILLE participe depuis plusieurs années avec l'Ecole George Sand à l'achat de dictionnaires pour les CM2 qui partent au collège.

Cette année, la commission des affaires scolaires a souhaité proposer au Conseil Municipal un achat soit d'une calculatrice, soit la distribution d'un bon d'achat en librairie spécialisée.

Madame la Maire rappelle que l'avis de l'association des parents d'élèves est à prendre en compte pour le choix définitif. Un conseil d'école est prévu très prochainement afin de pouvoir échanger.

Elle rappelle que cet engagement financier doit être validé au Conseil Municipal.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 18 voix POUR et 1 abstention

- d'autoriser la participation de la commune d'ISNEAUVILLE à l'achat de calculatrices ou de bons d'achats en librairie spécialisée à destination des élèves de CM2 partant au collège pour un montant par élève de 25 €.
- de prélever la dépense de 1 500 € pour 60 élèves sur le Budget Primitif 2024 article 6067 – école élémentaire

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal,

Pierre-Alain HIRSCH



Transmis en Préfecture : 06 juin 2024
Affichage : 06 juin 2024

Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE

